

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 novembre 2024

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 11 | 7 | 11 |

L'an deux mil vingt-quatre, le treize novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Obsonville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances dans le respect des règles sanitaires actuelles, sous la présidence de Madame BRIDET Hélène, Maire, en session ordinaire.

Présents : COURTOIS Hervé, GUINET Nicolas, GAY Christian, GUINET Marie-Cécile, DUPONT Marylène, BRIDET Lucille, BRIDET Hélène

| Vote |
|----------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 11 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Pouvoirs : PRUD'HOMME Grégory pourvoir à GUINET Nicolas, HOARAU Philippe pourvoir à DUPONT Marylène, APRILE Bernard pourvoir à BRIDET Lucile, COUSIN Herminia pourvoir à BRIDET Hélène

Secrétaire de séance : BRIDET Lucille

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de Fontainebleau
Le :
Et
Publication ou notification du :

D2024.11.35 - TRAVAUX CONCERNANT LE RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2025

Vu la nécessité de mettre en conformité les armoires électriques sur le domaine public (protection mécanique, mise à la terre, sécurité des personnes, ...)

Considérant l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM

Considérant que la Commune d'OBSONVILLE est adhérentes au SDESM

Considérant l'avant projet sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'éclairage public « opération armoires 2025-2026 » rues de Malvoisine, Ronde, Centre et Pourtour

Le montant des travaux est estimé d'après l'avant projet sommaire à 8 312€ HT et 9 974.40€TTC

Considérant la subvention pouvant être accordée par le SDESM de 50%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant projet sommaire

TRANSFERE au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés

DEMANDE au SDESM de lancer les études et les travaux concernant « opération armoires 2025-2026 » sur le réseau d'éclairage public des rues « Malvoisine », « ronde », « centre » et « pourtour »

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux jointe en annexe et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :
En Mairie, le 13 novembre 2024

Hélène BRIDET,
Le Maire,

